

R È G L E M E N T I N T È R I E U R
D U C H A M P I O N N A T R È G I O N A L D E S C L U B S F é m i n i n
C R C F é m i n i n

Ce règlement intérieur définit l'organisation et la gestion du CRC Féminin de la région Occitanie.

Composition

Le CRC Féminin est composé de 32 clubs dans une division unique (CRC F). Cette division est composée de 4 groupes de 8 clubs. Ces groupes sont composés par des clubs appartenant aux 4 zones géographiques définies. Pour la première année, en 2019, chaque division comportera 14 clubs de la Commission Territoriale Languedoc Roussillon et 18 clubs de la Commission Territoriale Midi-Pyrénées.

Montées et descentes

Elles sont établies en tenant compte :

- Des équipes descendues de CNC F
- Des équipes montantes de CNC F.

Toutefois, toute équipe ayant déclaré forfait général en CNC ou ne se réinscrivant pas (quelle que soit la division du CNC), conformément au règlement national n'existera plus.

Dans le cas où toutes les équipes classées à la même place dans les 2 groupes ne montent pas (ou ne descendent pas), nous effectuerons un classement entre toutes les équipes placées au même rang dans les 2 groupes.

En cas de non réinscription en CRC pour l'année suivante, nous donnerons priorité à l'équipe placée juste en dessous dans le groupe de l'équipe non réinscrite.

Phase finale

Les 2 premiers de chaque groupe, soit 8 équipes, participent à cette phase finale qui se déroulera sur un week-end.

Les rencontres des ¼ de finale opposeront par tirage au sort préétabli un premier de groupe à un second de groupe en évitant que 2 équipes issues du même groupe ne se rencontrent (voir annexe).

Les rencontres de ½ finale se feront par tirage au sort préétabli.

Un match de classement aura lieu entre les perdants des ½ finales.

Le nombre de montées en CNC F sera celui alloué par la FFPJP.

Calendrier

- Pour la phase de groupes
4 journées en dimanche (2°, 3° et 4° à 2 matchs, 1° à un match) à partir du premier dimanche d'Octobre selon un calendrier établi chaque année.
- Pour la phase finale
Sur un week-end à mi-novembre
Samedi après-midi : ¼ de finales
Dimanche matin : ½ finale
Dimanche après-midi : finale et match de classement

Aide financière aux clubs

Par journée de compétition, le Comité Régional versera à l'issue de la compétition :

- Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club
- Un forfait de restauration de 70,00 € par équipe et par journée.

Charges du club organisateur

- Terrains

Préparer 16 terrains numérotés et tracés à la ficelle (largeur 4 m. et 15 m. de long) toutefois il pourra être accepté, à titre exceptionnel, que ces dimensions soient réduites sans être inférieures à 3 m. de large sur 12 m. de long. Si possible les terrains devront être clos par des barrières ou par une corde, placée au minimum à 1 mètre de la ligne extérieure.

Prévoir un ou deux terrains réservés à l'épreuve de tir.

Annexes :

Tirage au sort de la phase finale à 8 équipes

- Quarts de finale :

- 1° groupe A contre 2° groupe C (Quart 1)
- 1° groupe B contre 2° groupe D (Quart 2)
- 1° groupe C contre 2° groupe B (Quart 3)
- 1° groupe D contre 2° groupe A (Quart 4)

- Demi-finales

- Vainqueur du Quart 1 contre vainqueur du Quart 3
- Vainqueur du Quart 2 contre vainqueur du Quart 4

CRC F 2019 – 2020

Cas n°1: AUCUN CLUB NE DESCEND DE CNC	
2019	2020
2	19
19	13
11	
32	32
Cas n° 2 : UN SEUL CLUB DESCEND DE CNC	
2019	2020
2	18
18	13
12	1
32	32
Cas n° 3 : DEUX CLUBS DESCENDENT DE CNC	
2019	2020
2	17
17	13
13	2
32	32

CODE DE COULEURS

	MONTEE en CNCF
	MAINTIEN en CRCF
	DESCENTE EN CDC
	MONTEES DE CDC
	DESCENTE DE CNCF

Cas n° 4 : TROIS CLUBS DESCENDENT DE CNC	
2019	2020
2	16
16	13
14	3
32	32